

**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mardi 31 Mars à 21 heures trente**

L'an deux mil vingt-six, le **Mardi 31 Mars**, à vingt-et-une heure, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Julie CHARPENTIER, Maire.

PRESENTS : CHARPENTIER Julie - FOUASSIER Yohann - LEHAY Pierrette - RAIMBAULT Jean-François - GAUFFRE Virginie - SABLÉ Stéphane - GÉNIN Françoise - DOUSSIN-SIMON Cathy - GOYET Olivier - BAHIER Maryline - FAUQUE Aurélie - SAUGER Romain - BRUNEAU Yannick - BLANDIN Mylène - GAUBERT Nicolas - DUVAL Pauline - DE MAYNARD Stylite - BES Willem

Excusés : PRIOUX Éric pouvoir donné à Julie CHARPENTIER

Secrétaire : Romain SAUGER

Sans observation, les procès-verbaux du 9 Mars et du 20 Mars ont été approuvés à l'unanimité.

**QUESTION 1**

**DELEGATIONS DE FONCTIONS AUX ADJOINTS  
ET CONSEILLERS MUNICIPAUX**

L'article L.2122-18 du CGCT permet au Maire d'accorder, par arrêté, des délégations de fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux, sous sa surveillance et sa responsabilité. Par arrêté municipal, la Maire a délégué les missions suivantes à ses adjoints :

		<b>Délégation(s)</b>
<b>1<sup>er</sup> adjoint</b>	Yohann FOUASSIER	Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire Aménagement, Citoyenneté, Equipements, Environnement
<b>2<sup>ème</sup> adjointe</b>	Pierrette LEHAY	Ressources Humaines Communication, Vie économique et culturelle
<b>3<sup>ème</sup> adjoint</b>	Jean-François RAIMBAULT	Voirie, Réseaux
<b>4<sup>ème</sup> adjoint</b>	Virginie GAUFFRE	Animations, Vie associative
<b>5<sup>ème</sup> adjoint</b>	Stéphane SABLE	Bâtiments
<b>Conseiller délégué</b>	Eric PRIOUX	Voirie, Réseaux

<b>QUESTION 2</b> <b>Délib. 2026-03-19</b>	<b>DESIGNATION DES COMMISSIONS COMMUNALES PERMANENTES ET DE LEURS MEMBRES</b>
---	---

Après présentation des différentes commissions communales permanentes pour le mandat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer 8 commissions communales permanentes composées comme suivant :

	Responsable(s)	Membres
<i>Aménagement, Citoyenneté, Equipements, Environnement</i>	Yohann FOUASSIER	Mylène BLANDIN Nicolas GAUBERT Françoise GENIN Eric PRIOUX Stéphane SABLE
<i>Bâtiments</i>	Stéphane SABLE	Yannick BRUNEAU Stylite DE MAYNARD Aurélie FAUQUE Olivier GOYET
<i>Communication, Vie économique et culturelle</i>	Pierrette LEHAY	Maryline BAHIER Pauline DUVAL Cathy DOUSSIN-SIMON Aurélie FAUQUE
<i>Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire</i>	Yohann FOUASSIER	Yannick BRUNEAU Virginie GAUFFRE Pierrette LEHAY Romain SAUGER
<i>Ressources Financières</i>	Julie CHARPENTIER	Maryline BAHIER Willem BES Stylite DE MAYNARD Jean-François RAIMBAULT
<i>Urbanisme</i>	Julie CHARPENTIER	Stylite DE MAYNARD Olivier GOYET Jean-François RAIMBAULT Stéphane SABLE
<i>Vie associative, Animations</i>	Virginie GAUFFRE	Willem BES Pauline DUVAL Yohann FOUASSIER Françoise GENIN
<i>Voirie, Réseaux</i>	Jean-François RAIMBAULT Et Eric PRIOUX	Mylène BLANDIN Cathy DOUSSIN-SIMON Nicolas GAUBERT Romain SAUGER

Monsieur Eric PRIOUX est désigné conseiller délégué, responsable suivi des travaux de Voirie.

<b>QUESTION 3</b> <b>Délib. 2026-03-20</b>	<b>DESIGNATION DES DELEGUES OU REPRESENTANTS DANS DIFFERENTS ORGANISMES</b>
---	---

Après présentation des différentes instances extérieures et du rôle du délégué/référent, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PROCEDE** à la désignation de représentants élus à différents organismes, syndicats, commissions extérieurs tels que suivant :

<i>Organisme</i>	<i>Référent(s)</i>
JAVO	Eric PRIOUX (titulaire) Aurélie FAUQUE (suppléante)
Territoire d'Énergie 53	Jean-François RAIMBAULT (titulaire)
Maison d'Accueil Pierre Guicheney	Yohann FOUASSIER
Commission de contrôle de la liste électorale	Françoise GENIN
CNAS	Pierrette LEHAY
Référent sécurité routière	Jean-François RAIMBAULT

<b>QUESTION 4</b> <b>Délib. 2026-03-21</b>	<b>DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL</b>
---	---

Le Maire expose que les dispositions du CGCT (article L2122-22 et L. 2122-23) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** pour la durée du présent mandat, de confier à Mme CHARPENTIER Julie, Maire, les délégations suivantes :

- 1° - De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, soit 200 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.
- 2° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 30 000 € HT par contrat, avenants compris.
- 3° - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, de logements, de locaux professionnels pour une durée n'excédant pas douze ans.
- 4° - De passer les contrats d'assurance et avenants ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- 5° - De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- 6° - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 7° - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- 8° - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- 9° - D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

- 10° - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal à hauteur de 10 000 € par sinistre.
- 11° - D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- 12° - De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.  
12-1 : Auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour toutes demandes d'aides de fonctionnement et d'investissement liées à l'acquisition d'équipements et matériels, de travaux et projets d'animation.  
12-2 : Auprès des instances de Laval Agglomération pour des projets d'équipements, travaux et projets d'animation.
- 13° - De fixer le prix et procéder à l'encaissement de ventes de biens, équipements, animaux et divers, dès lors que le prix de vente unitaire est égal ou inférieur à 500 €.
- 14° - Fixer les tarifs d'activités ponctuelles des services d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.
- 15° - Fixer et procéder aux remboursements de frais auprès de particuliers dans la limite de 500 €
- 16° - Mandater des prestations ou fournitures auprès de particuliers dans la limite de 500 €.
- 17° - Procéder au remplacement d'agents territoriaux en arrêt ou absents, soit avec le personnel en place à temps complet ou incomplet, soit par le recrutement à durée déterminée de personnes extérieures.
- 18° - Rémunérer les heures effectuées et/ou complémentaires et/ou supplémentaires auprès des agents.
- **PRECISE** qu'en application de l'article L2122-17 du CGCT, le 1er Adjoint est autorisé à remplacer temporairement le Maire en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, dans la plénitude de ses fonctions.

**QUESTION 5**  
**Délib. 2026-03-22**

**FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 et suivants,  
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 Mars 2026 constatant l'élection du maire et de 5 adjoints,  
Vu la délibération n°2026-03-19 du 31 Mars 2026, nommant M. Eric PRIoux Conseiller délégué,

Considérant que le code susvisé fixe des taux plafonds et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués ;  
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximums fixés par la loi,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE**, avec effet à la date à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2026, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints et conseillers municipaux comme suit :

1 <sup>er</sup> Adjoint	2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> adjoint	1 Conseiller Municipal délégué
15,90%	13,00%	13,00%

- **PRECISE** que ces taux sont liés à l'indice brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

**QUESTION 6**

**AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE « ROUTE DE VITRE »**

Une présentation du projet a été réalisée aux nouveaux élus. Il a été rappelé l'accompagnement de la commune par le cabinet ABE, ainsi que la demande de subvention « Amende de Police » auprès du Conseil Départemental.

Le dossier de consultation des entreprises est en cours de rédaction.

**INFORMATIONS DIVERSES**

**Informations :**

- **Journée citoyenne :** aura lieu le Samedi 6 Juin – Deux réunions de préparation : le 15 Avril et le 12 Mai à 20h en mairie.
- **Bulletin communal :** distribution en porte à porte la semaine du 20 Avril.
- **Accueil de loisirs pour Juillet 2026 :** Partenariat avec Saint-Pierre-la-Cour, réunion d'information pour les familles le 9 Avril à 20 heures à la mairie.
- **« Les Infos de la semaine » aux membres du Conseil Municipal**
- **Un moment convivial réunissant élus et agents aura lieu le Mardi 19 Mai à 19h en mairie.**
  
- **Dates des prochaines séances du Conseil Municipal :**
  - ☞ Mercredi 6 Mai, Mardi 9 Juin, Mardi 7 Juillet
  
- **Le Conseil a fixé les dates des premières commissions.**